

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 419-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 386-21 RMU-2021 AFIN DE MODIFIER L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LE CHEMIN DES MÉLÈZES ET D'AJOUTER UNE INTERDICTION SUR LE CHEMIN ÉPHREM-ROCHETTE

Le projet de règlement vise à modifier le règlement 386-21 RMU-2021 afin d'apporter des changements d'interdiction de stationnement sur le chemin des Mélèzes et le chemin Éphrem-Rochette.

Le projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt lors de la séance ordinaire du 19 février, tel que spécifié à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, à la rubrique *Règlements à l'étude*, ou au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

#### **Certificat de publication**

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 20 février 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20<sup>e</sup> jour de février 2024.

Vincent Rolland, directeur général et greffier